

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTÉGER L'EAU POTABLE - (N° 2308)

N° CD26

AMENDEMENT

présenté par

Mme Coggia, Mme Le Feur, M. Blanchard, M. Roseren, M. Brard, Mme Riotton, M. Fiévet et
Mme Violland

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
